Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création théâtrale : le Canton de Vaud soutient sept compagnies

Le canton de Vaud consacrera 525'000 francs à l'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle durant la saison 2000/2001. Sept compagnies bénéficieront de ce soutien, deux dans le cadre d'un " contrat de confiance " de trois ans et cinq sous forme de subventions ponctuelles.

La Commission vaudoise du théâtre indépendant a tenu quatre séances au cours desquelles elle a examiné vingt-et-un projets de création. Malgré l'intérêt d'une dizaine d'entre, il a fallu tenir compte des moyens à disposition. Ainsi, la commission a estimé judicieux - comme ces dernières années - de soutenir de façon conséquente quelques projets seulement pour leur permettre d'être réalisés dans des conditions décentes. Les aides accordées sont les suivantes :

80'000 francs à la " Compagnie Le Crochet à nuages " à Lausanne, pour monter la pièce Le Mensonge de l'auteur français Nathalie Sarraute (metteur en scène : M. Armand Deladoëy) ;

80'000 francs à la " Compagnie Marin " à Lausanne, pour monter la pièce Slaves !, de l'auteur américain Tony Kushner (metteur en scène : M. François Marin) ;

80'000 francs à la " Compagnie Nonante-trois " à Lausanne, pour monter la pièce Les Aveugles de l'auteur belge Maurice Maeterlinck (metteur en scène : M. Benjamin Knobil) ;

70'000 francs à la " Compagnie Jours Tranquilles " à Lausanne, pour monter la pièce Les Sept Lear de l'auteur anglais Howard Barker (metteur en scène :M. Fabrice Gorgerat) ;

55'000 francs au " Théâtre Cabaret Voyage " à Lausanne, pour monter la pièce Les femmes et le terrorisme, choix de textes de divers auteurs (metteurs en scène : Mmes Joëlle Greset et Marielle Pinsard).

En outre, le premier contrat de confiance de l'Etat attribué en 1997 à la Compagnie Pasquier-Rossier venant à échéance à fin 1999, c'est désormais à Denis Maillefer et à sa compagnie " Théâtre en flammes " qu'il a été octroyé. Le metteur en scène recevra le montant de 80'000 francs par année jusqu'en 2002. Jacques Roman perçoit la troisième et dernière tranche de son contrat de confiance attribué en 1998. En raison des restrictions budgétaires, un troisième " contrat de confiance " n'a pas pu être établi cette année.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mars 2000

Mme Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise du théâtre indépendant, Chef du Service des affaires culturelles, tél. 021/316 33 00